

QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ DE :—Bill pour augmenter ses pouvoirs ; présenté, 93. Renvoyé à un comité général, 321. Considéré et amendé ; rapporté ; passé, 345. Par le Conseil, avec un amendement ; considéré et adopté, 370. S. R., 386. (29-30 Vic., c. 58.)

Voir *Documents*, 66.

QUÉBEC, CHEMIN À BARRIÈRES DE :

1. Pétition pour des amendements à cet acte, 23.
2. Pétition demandant que la compagnie s'acquite de ses obligations dues, 112.
3. Pétition à l'effet de faire libérer la compagnie de la dette contractée pour la construction de chemins sur la rive sud, 197.

QUEEN, COMPAGNIE D'ASSURANCE dite (Liverpool). Voir *Documents*, 28.

QUEEN'S COLLEGE, KINGSTON :—Demande d'aide, 30.

## QUESTIONS :

1. Question sur chaque paragraphe d'une motion, 12.
2. Sans amendement, 36, 263.
3. Débats sur une question ajournés, 124, 141, 145, 281, 343.—Par l'orateur, quittant le fauteuil à 6 heures, 88.— Par l'ajournement de la chambre, 234, 281, 345.
4. Objection (à la seconde lecture) que le bill pour capitaliser la dette d'intérêts et prolonger le délai fixé pour le paiement de la dette du comté de Perth, n'est pas dans l'ordre, d'autant qu'il affecte le revenu public ; M. l'orateur décide qu'il devrait prendre naissance en comité général, 298.
5. Objection (à la 3<sup>me</sup> lecture) que le bill pour indemniser les héritiers de feu dame Elizabeth McKay, en conséquence d'une erreur survenue dans les lettres-patentes émises par la couronne pour des terres auxquelles elle avait droit, est hors d'ordre et qu'il aurait dû prendre naissance en conseil général ; M. l'orateur décide que le bill n'impose nulle nouvelle charge,—qu'il ne fait qu'aider au gouvernement à régler cette affaire qui tombe sous l'effet de la 23<sup>me</sup> section de l'acte concernant les terres, 37.

QUESTIONS REJETÉES, ETC :

6. Pour amender le 21<sup>me</sup> paragraphe de l'adresse en réponse au discours du trône, en le remplaçant par un autre à l'effet qu'aucune mesure pour effectuer l'union des provinces de l'Amérique Anglaise ne soit adoptée avant que le peuple ait eu l'occasion de se prononcer sur elle, 13.

7. Pour que la chambre se forme en comité à l'égard de dons de terres aux colons, remplacée par un amendement, 36.

8. Qu'une loi devrait être adoptée, empêchant la saisie pour dette du patrimoine du colon jusqu'à une certaine somme, 57.

9. Que cette chambre, (amendement à la question pour que la chambre se forme en comité des voies et moyens sur certaines résolutions relatives au tarif, billets provinciaux, etc.) bien que disposée à pourvoir amplement au crédit public et à l'efficacité du service public en général, croit qu'il est inexpédient, vu que la confédération de l'Amérique du Nord Britannique semble être à la veille de s'effectuer, d'adopter main-